



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 147

Texte de la question

M Emile Koehl rappelle à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, que l'Etat a engagé un plan de restructuration de la Compagnie française de navigation rhénane. Il était prévu d'injecter 80 millions de francs (dont 55 en dotation en capital) dans la CFNR, d'assainir sa gestion, de redresser son exploitation afin de la vendre au secteur privé d'ici deux à trois ans. Il lui demande ce qu'il compte faire en faveur de l'armement français sur le Rhin et surtout pour éviter que les investissements nouveaux en bateaux ne bénéficient de subventions gouvernementales, comme c'est le cas actuellement aux Pays-Bas.

Texte de la réponse

Reponse. - Rien ne justifie dans l'immédiat que le plan de restructuration décide en faveur de l'armement fluvial rhéno-mosellan français soit remis en cause. Son application se poursuit d'ailleurs selon le calendrier prévu, en particulier l'augmentation de capital du groupe CGNR-CFNR fusionne à laquelle l'Etat participe pour 55 MF et qui sera achevée courant août. Il n'en demeure pas moins que, soucieux des intérêts nationaux à l'approche des échéances communautaires de 1992, le Gouvernement reste très vigilant sur la question. Les premiers résultats seront donc analysés avec la plus grande attention et leurs enseignements sitôt tirés. Quant à l'excédent de cale en exploitation sur le Rhin et ses voies adjacentes, nul doute qu'il est pour une large part à l'origine des difficultés de la CFNR et qu'il greève lourdement la situation économique de l'ensemble des entreprises de navigation du bassin considéré. Aussi le problème est-il actuellement examiné à l'échelon européen, sur la base d'un projet de règlement communautaire qui, lors d'actions de déchirage coordonnées, interdirait précisément aux Etats membres l'octroi de subventions propres à stimuler les nouveaux investissements en capacité. Le Gouvernement français participe pour sa part avec intérêt aux discussions en cours sur ce projet. Il ne mésestime pas pour autant le fait que les solutions élaborées l'ont été essentiellement à partir du problème spécifique rhénan et qu'elles ne sont dès lors pas forcément transposables telles quelles à des bateaux qui y sont étrangers.

Données clés

Auteur : [M. Koehl](#) • [mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 147

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2144